

25^{ème} ASSEMBLEE GENERALE EFPP suisse romande

Samedi 9 décembre 2023 de 16h30 à 18h00

HEP Lausanne, Avenue de Cour 33, 1007 Lausanne, Auditoire C33-229

PROCES VERBAL

Membres présents

O.Bonard, D.Cornaz, N.Dottrens, J-N.Despland, S.Eichenberger, C.Frederick-Libon, F.Gusberti, M.Huguenot, M.Kaufmann, G.Lo Piccolo, C.Meylan, N.Meylan, I.Radonic Turrel, M.Vaucher, H.Veuthey, C.Uwimana, A.Vann-Nicollier, JP.Waber, M.Waelchi,

Membres excusés

AC.Aiassa, N.De Spengler, B.Krauss, S.Mandriota, A.La Chiusa, G.Winterhalter,

Muriel Kaufmann, co-présidente, ouvre la 25^{ème} assemblée en rendant hommage à la Dre Catherine Rodrigues-Dagaeff, co-présidente, décédée dernièrement, remercie au nom du Comité les membres présents, ainsi que Mme Christiane Berger, secrétaire de l'EFPP, pour son engagement, et la saisie du procès-verbal de l'assemblée générale de ce jour. Elle informe que Mme Myriam Huguenot, Mme Alix Vann-Nicollier et M. Numa Dottrens ont rejoint le Comité et leur propose de se présenter à l'assemblée. S'adressant à l'assemblée elle demande si des membres souhaitent rejoindre le Comité. Aucun membre présent ne se manifeste.

Muriel Kaufmann s'adresse à l'assemblée pour les points à placer sous « Divers ». Elle mentionne la modification statutaire du point 12, avec proposition de Mme Alix Vann-Nicollier comme présidente et répartition des tâches qui sera discutée au sein du Comité. D'autre part, elle rappelle que le Comité comptera à nouveau 4 membres (en dessous du nombre statutaire de 5 requis), étant donné le décès de Catherine Rodrigues Dagaeff, ainsi que le départ de Daniel Cornaz et le siège du Comité. L'AG doit se prononcer si elle accepte ce maintien d'un Comité composé de 4 membres.

1. Approbation de l'ordre du jour,

L'ordre du jour est accepté.

Points à placer sous divers.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 26.11.2022

Le PV est adopté à l'unanimité, sans modification.

3. Démissions

N. Meylan indique que tous les documents dont on a parlé ce jour sont visibles sur le site de l'EFPP, sous « Actualités » ainsi que la liste des démissions sous « Bilan ».

Mme Geneviève Dejussel, Genève

M. Christophe Dolivo, Montreux

M. Pierre André Lang, Bole

Mme Julia Preiswerk, Carouge-GE

M. Pierre-Alain Savary, Nyon

Mme Liliane Wieland, Thonex

M. Adriano Zanello, Lausanne

M. Henri Lambert : désinscription d'1 an en raison d'un congé sabbatique

4. Admissions et approbation des nouveaux membres

M. Numa Dottrens, secteur Centre, membre A

Mme Aude Henrioux Brouze

Mme Aline Hofer, secteur ?

Mme Hélène Veuthey, secteur Centre, membre certifiée A

Mme Marguerite Golay, secteur Est. Réadmission, membre certifiée E/A

Une réflexion est apportée sur le fait qu'il y a plus d'admissions dans la section E/A que celle d'adultes. Actuellement, l'EFPP Suisse Romande comptabilise 160 membres.

5. Rapports :

Vous pouvez trouver l'ensemble des rapports sur le site : fr-efpp.ch

a) Rapport de la co-présidente : Mme Muriel Kaufmann

M.Kaufamnn relate avec émotion, qu'il y a 3 ans, lors de l'AG, c'était Richard Simon qui était président et qu'elle n'envisageait pas d'endosser à elle seule la présidence. Catherine Rodrigues s'est proposée pour une présidence en duo. M.Kaufmann revient sur la votation de l'année dernière et rappelle le changement de statut par rapport au nombre de séances exigées pour devenir membre certifié par rapport à l'expérience personnelle, qui passé à 2 séances au lieu de 3 précédemment et que la psychanalyse ou la psychothérapie peuvent aussi s'effectuer auprès d'un membre certifié. Le nombre de séances n'a pas été modifiée. Il est important pour le Comité que l'EFPP soit une association pouvant faire sa propre transmission et se différencier tout en restant en lien étroit avec le CPL/SSPP

b) Rapport des commissions : (cf site)

Commission formation : (cf. rapport) présenté par N. Meylan.

Commission Qualité : (cf. rapport) présenté par M. Huguenot qui reprend le rôle de Catherine Rodrigues.

Commission site internet : M. Kaufmann indique qu'une reprise des textes a été faite par le Comité, avec davantage de liens de renvoi, à poursuivre. Une demande de devis a été adressée à Mme Leila Chaouch pour une mise à jour régulière des sites (EFPP et annuaire des membres) et pour la mise en place obligatoire selon la loi des cookies de choix. M. J.-N. Despland souligne la qualité du résultat en ce qui concerne l'amélioration du site internet et relève que tout n'est pas mis à jour au niveau des informations.

Commission de la recherche : Rapport J.-N.Despland présenté par ce dernier et à l'écran, relevant d'une réflexion sur la recherche. Il faudra repenser la Commission de recherche, J-N.Despland prenant sa retraite.

c) Trésorier et vérificateurs des comptes. Budget 2023 :

D.Cornaz annonce que les finances sont saines malgré la dépense pour le site internet et que les mouvements admission/démission sont stables. Il questionne sur l'éventualité d'une baisse du coût de la cotisation. Suivant l'évolution de l'EFPP Suisse romande, le besoin de s'adjointre l'aide de personnel plus qualifié par une fiduciaire ou un/une comptable, est relevé. Ainsi que le possible recours à un avis juridique. Pour le moment le montant de CHF 200. — pour la cotisation annuelle est maintenu en prévision de nouveaux frais de gestion.

Les vérificateurs des comptes, absents à cette assemblée, ont établi un rapport et remercié D.Cornaz pour son excellent travail et confirment la bonne tenue des comptes. D.Cornaz annonce qu'un des vérificateurs des comptes prend sa retraite. Un appel est lancé à l'assemblée pour pallier à ce départ. Aucun membre présent ne se manifeste.

6. Discussion et approbation des rapports, des comptes et du budget :

Les rapports des comptes et du budget sont approuvés à l'unanimité.

7. Discussion en vue de dynamiser les formations soutenues par l'EFPP :

a) Rappel : l'EFPP Suisse Romande, par l'entremise de sa Commission Enseignement et Formation, collabore à la mise sur pied de projets de Formations Continues Universitaires à Genève et à Lausanne.

b) Le groupe Module, inter-associatif sous l'égide de l'EFPP (EFPP, CPSR et ARPAG) organise les modules et la journée des formateurs, ouverte aux membres certifiés de l'EFPP et aux membres des deux autres associations.

c) Selon les statuts (art. 13.3 et 14) les commissions et les groupes doivent avoir un membre qui assure le lien avec le Comité.

d) Ainsi pour dynamiser les formations EFPP, le Comité souhaite proposer plus de séminaires avec un ou deux membres du Comité impliqués dans leur mise sur pied et la diffusion de l'information ainsi que renforcer le lien avec les commissions d'enseignement universitaire. Alix Vann-Nicollier a pris contact avec Pierre Haenny dans ce sens et met en avant son souhait de s'impliquer en particulier dans la formation.

Plusieurs membres du Comité s'expriment et une discussion est engagée avec les membres de l'assemblée. Des supervisions, séminaires de comparaison clinique, formations ponctuelles moins approfondies et exigeantes que les modules, en lien avec la pratique institutionnelle aussi, la question de la politique professionnelle sont relevées.

8. Le site internet : évolution :

Déjà discuté supra. Travail de relecture, de mise à jour des informations à poursuivre.

9. EFPP Suisse et Europe, aperçu des rencontres et recherche de délégués.

L'aperçu des rencontres, congrès : ce point n'est pas abordé faute de temps. Un résumé sera disponible prochainement sur le site.

Besoin de nouveaux délégués pour la Suisse romande section adulte et enfant adolescent en remplacement de Muriel Kaufmann et Catherine Rodrigues Dagaeff.
Position de l'ARPAG : questionnement quant à leur rôle dans l'EFPP suisse et Européenne et leur intérêt à y participer. Montant très élevé de la cotisation européenne pour la taille de leur association et leur propre montant de cotisation. Possible double cotisation (à clarifier) pour la part de membres faisant également partie de l'EFFPP.

10. Propositions à la discussion et votation d'un changement de statut concernant l'admission des nouveaux membres pour faciliter celle-ci en cours d'année :

Art. 7, al. 2 : La décision d'admission est prise par le Comité. Après information des membres par courriel et sans opposition de leur part dans un délai d'un mois, l'admission est entérinée. Le nouveau membre est invité à se présenter lors de la prochaine AG.

Votation sur le changement de statut : approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

11. Réflexion quant à l'engagement d'un/d'une comptable pour une partie de la comptabilité :

Déjà discuté supra et approuvé.

12. Élections statuaires : Comité

Pour la présidence : Alix Vann-Nicollier, pour la trésorière : Myriam Huguenot : comme nouveau membre Numa Dottrens : Approbations à l'unanimité et applaudissements. Poursuite avec un Comité à 4 membres : approbation à l'unanimité. Approbation du fait que les délégations Suisse et Europe soient reprises par les membres du nouveau comité.

13. Divers :

Ont déjà été abordés en amont.

14. Remerciements

D.Cornaz remercie chaleureusement M.Kaufmann et salue les 7 ans qu'elle a passés au sein du Comité de l'EFPP, dont 3 ans de co-présidence, à œuvrer dans un engagement et un travail conséquent vers une ouverture de l'EFPP.

La séance est levée à 18h00

Lausanne, le 20 janvier 2024

Pour le Comité



Muriel Kaufman
Co-présidente